Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006408-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication: 16/11/2010

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

A STATE OF THE STA

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-10-2

Séance du vendredi 5 novembre 2010

SOUTIEN DÉPARTEMENTAL À 2 PROJETS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES (PROGRAMME F712)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2009-5-10-1 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 de l'action transfrontalière, européenne et internationale,

VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales du 11/10/2010,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde l'aide financière du Département à hauteur de :
 - 1) 1 000 € en faveur de l'association « FABRIK
culture » pour sa participation à la Regionale 11
 - 2) 2 500 € en faveur de l'association pour le Musée d'Art Contemporain Fernet-Branca, pour l'organisation de l'exposition IBA « Utopies & innovations ».
- précise que l'incidence financière est prévue au programme F712, imputation 00-65-048-6562-2677-114, du budget de l'exercice 2010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{et} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté